

N°11/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 février 2021

OBJET : Délibération du choix du bureau d'études retenu pour la mission de contrôle technique et de CSPS dans le cadre de la réfection du réseau d'eau potable sur les Costes et St Eusèbe

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 février 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain,

ABSENTS : BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir donné à Richard MAGNAN), SROCZYNSKI Charles (pouvoir donné à Richard ACHIN)

EXCUSE : GALLAND Daniel

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un bureau d'études afin d'assurer la mission de contrôle technique et de CSPS pour la réfection du réseau d'eau potable. Les deux sociétés consultées ont répondu à la demande et en proposant les offres suivantes :

- **APAVE** : 7 110€ HT
- **SOCOTEC** : 7 500€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre la moins-disante du bureau d'études APAVE d'un montant de :
 - 3750€ HT pour la mission de contrôle technique
 - 3360€ HT pour la mission de CSPS
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE